

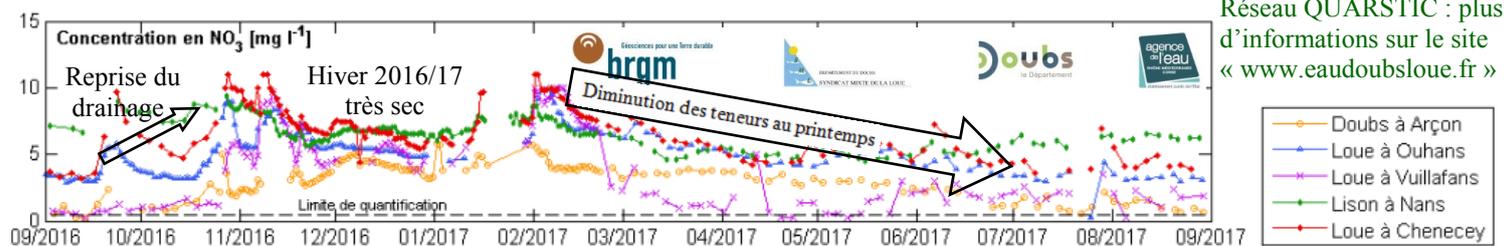


## Les agriculteurs agissent pour la qualité de l'eau !

### Moins de risque de lessivage en été

Les conditions chaudes et sèches limitent la pousse de l'herbe dans les sols les plus superficiels.

**L'été est une période où le lessivage de l'azote des sols vers les nappes phréatiques est limité :** les réserves en eau des sols ne sont pas saturées, l'évapotranspiration des plantes est importante, il n'y a pas de drainage vers les horizons inférieurs. C'est à cette période de l'année que les teneurs en nitrates dans les eaux souterraines et les cours d'eau sont les plus faibles, comme on peut le voir sur les mesures du réseau QUARSTIC ci-dessous.

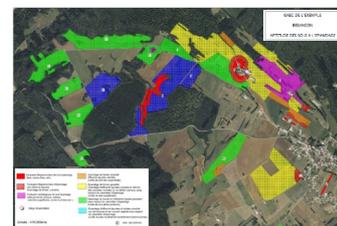


**Il faut toutefois éviter les épandages avant un orage ou une forte pluie**, en particulier dans les zones à risque : pentes, dolines, pertes, sols très superficiels, proximité des cours d'eau et des points d'eau où les épandages sont d'ailleurs interdits à moins de 35 m.

**En été, évitez également les conditions favorables aux pertes par volatilisation de l'azote des effluents liquides** (épandages en milieu de journée par temps chaud, sec et venteux). Préférez, si possible, les épandages en fin de journée, juste avant une petite pluie ou avec un pendillard.

### Où épandre en été ? La réponse dans le plan d'épandage...

Le plan d'épandage permet de repérer l'aptitude à l'épandage de chaque parcelle. En été, pour la majorité des sols du département du Doubs, le risque principal est "l'assèchement" des sols superficiels, qui se traduit par un arrêt de la végétation. Sur les sols superficiels (20 à 35 cm), indiqués en **jaune**, les fumiers, purins et lisiers sont autorisés, mais pour les produits liquides la végétation doit être active. Les sols très superficiels en **orange** (< 20 cm) sont réservés aux épandages de fumier ou de compost. Les parcelles les plus profondes en **vert**, valorisent le mieux les épandages tout au long de l'année. Les sols hydromorphes (en **bleu**) valorisent bien les effluents liquides... à condition de disposer de conditions favorables pour le fonctionnement biologique.



### Le plan d'épandage ... un outil agricole bientôt obligatoire

Le plan d'épandage est actuellement obligatoire pour toute ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), correspondant à un cheptel de plus de 50 vaches laitières; ainsi que pour toute exploitation qui demande des aides pour sa mise aux normes, quelque soit la taille du cheptel. Dans le cadre de la révision de son cahier des charges, la filière AOP Comté va rendre obligatoire le plan d'épandage pour toutes les exploitations. Le plan d'épandage permet en effet de repérer les zones à risque parmi ses parcelles, d'y interdire les épandages et d'éviter d'être tenu responsable d'une pollution des eaux (proximité des cours d'eau, de failles géologiques, de zones de transfert rapide des eaux vers le karst,...).

## Conseils d'épandage en été



**Après une première coupe précoce d'herbe**, des apports modérés de fertilisants (20 à 30 kg N/ha), en particulier sous forme d'engrais minéraux azotés, favorisent la repousse avant la prochaine exploitation. A partir de mi-juin l'intérêt d'un apport azoté est fortement lié aux conditions climatiques. L'humidité ou la sécheresse estivale conditionneront avant tout le rendement. Les pertes par volatilisation peuvent représenter jusqu'à 80 % de l'azote total des effluents liquides (lisier, purin) s'ils sont épandus par temps chaud, sec et venteux. Moins efficaces qu'en sortie d'hiver, les apports d'azote à cette période de l'année doivent être modérés, sont à réserver aux sols plus profonds. Ils sont inutiles si les conditions climatiques sont sèches et caniculaires et si les sols sont desséchés. Les apports organiques sont déconseillés avant pâture et un délai minimum de 4 à 6 semaines est nécessaire avant toute exploitation.

### Attention aux parcelles en prairie temporaire qui vont être semées en céréales cet automne !

Après le retournement d'une prairie temporaire il se produit un pic de minéralisation de l'azote : la décomposition de l'herbe, des racines et l'aération du sol libèrent une quantité importante d'azote. Il est donc déconseillé d'apporter des effluents, en particulier liquides, sur une prairie temporaire juste avant son retournement, afin d'éviter un surplus d'azote dans les sols qui sera lessivé au cours de l'hiver prochain. De plus, ces prairies généralement en fin de parcours ont une composition dégradée et vont mal valoriser l'azote en été.

**Une technique alternative consiste à retourner de façon anticipée la prairie temporaire en début d'été et de semer une culture dérobée fourragère** estivale avant le semis de la céréale d'automne (ou entre deux prairies temporaires). Les avantages sont multiples : production fourragère de la culture dérobée estivale dopée par l'azote libéré par la prairie, meilleure dégradation de la prairie et amélioration de la structure du sol permettant une meilleure implantation de la céréale (moins de pertes à la levée, plus d'épis et meilleurs rendements), limitation de la pression en adventices dans la céréale.

Essai 2017/18 à Naisey-les-Granges



Retournement anticipé  
fin juin - début juillet



Dérobée fourragère  
estivale en septembre



Meilleure implantation de  
la céréale en automne



Orge de PT avec culture  
dérobée estivale (un  
seul désherbage d'au-  
tomne nécessaire)

Orge de PT sans culture  
dérobée estivale (fort  
salissement malgré deux  
désherbages)

Pour vos couverts, choisissez des mélanges gélifs qui ne gêneront pas la céréale. Les mélanges moha trèfle d'Alexandrie ou avoine brésilienne ou rude, vesce de printemps et trèfle d'Alexandrie semés en début d'été permettent de produire 2 à 4 T MS/ha avant le semis de la céréale. Ils peuvent être pâturés, séchés en grange ou récoltés en vert. Le séchage au champ est plus délicat à cette période de l'année.



**Le colza est la culture qui valorise le mieux l'azote en été** car ses capacités d'absorption sont très importantes avant l'hiver (de 30 à plus de 150 kg N/ha), contrairement aux céréales d'hiver (de 10 à 40 kg N/ha). Quand on dispose de cette culture, il faut y privilégier les effluents organiques avant le semis, ce qui permet d'avoir des colzas plus vigoureux (moins d'adventices et de dégâts d'insectes).

## Diagnostic bâtiment et plan d'épandage

En 2019 pour les communes du territoire du SAGE Haut Doubs Haute Loue, ou en 2020, pour les autres communes du Doubs, chaque éleveur devra disposer, selon l'altitude, de 4, 5 ou 6 mois de capacité de stockage des effluents liquides.

Depuis le début de l'année la Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort vous propose une **nouvelle prestation** vous permettant lors d'un seul rendez-vous sur votre exploitation de bénéficier d'**un diagnostic des capacités de stockage et de la réalisation de votre plan d'épandage individuel**. Le diagnostic proposé par la Chambre d'Agriculture vous permettra de savoir si vous respectez déjà la future réglementation et évaluera quels types de travaux seraient nécessaires (couverture de la fumière, création d'une fosse ou acquisition d'une poche souple,...); avec une première évaluation chiffrée des travaux.

Si votre exploitation relève du Règlement Sanitaire Départemental (< 50 vaches laitières) le Conseil Départemental du Doubs subventionne le coût de cette prestation à hauteur de 30 %.

**Contact : Solène Moreau au 03.81.49.71.04.**

**La Chambre d'Agriculture vous accompagne dans la valorisation des effluents d'élevage :**

**Conseil en fertilisation et épandages : Didier TOURENNE au 03.81.65.52.93.**

**Projets bâtiments : Pierre-Emmanuel Javel ou Guillaume Guery au 03.81.65.52.76.**

**Retrouvez les derniers bulletins techniques épandage sur notre site internet : [www.franche-comte.chambagri.fr](http://www.franche-comte.chambagri.fr) rubrique Cia25-90 puis « Nos publications »**